

AVIS PUBLIC

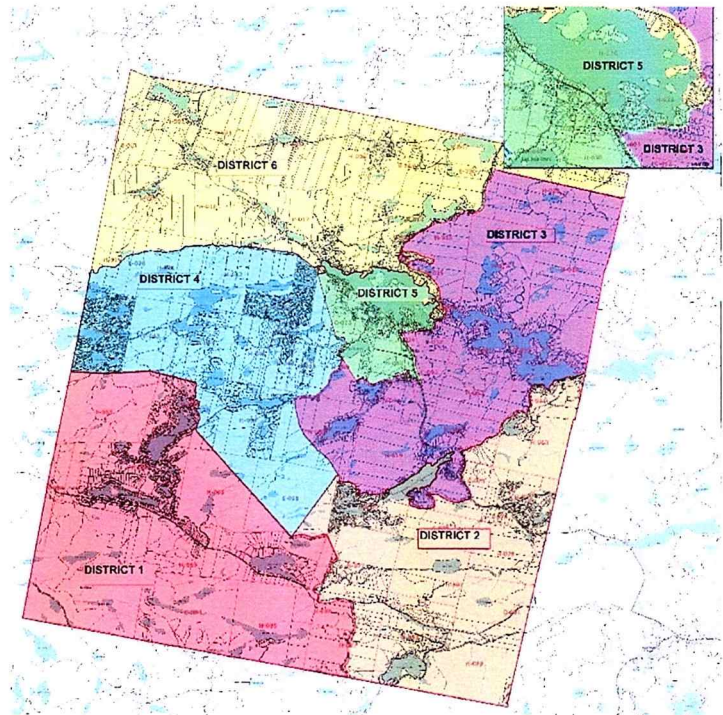
À l'ensemble des électrices et des électeurs de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

AVIS est, par les présentes, donnée par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, M.R.C des Pays-d'en-Haut.

Qu'à la séance du 17^e jour de mai 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé Projet de règlement no 929 abrogeant et remplaçant le règlement no 870 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Ce projet de règlement divise le territoire de la municipalité en 6 districts électoraux et délimite ses districts tel que proposé et présenté sur la carte. Le nombre d'électeurs, dans chacun d'eux, sont les suivants à savoir :

District électoral numéro 1 : 559
électrices et électeurs
District électoral numéro 2 : 561
électrices et électeurs
District électoral numéro 3 : 620
électrices et électeurs
District électoral numéro 4 : 574
électrices et électeurs
District électoral numéro 5 : 619
électrices et électeurs
District électoral numéro 6 : 599
électrices et électeurs



Avis est donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Avis est également donné que toute électrice ou tout électeur, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)* peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée à :

Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
Courriel : mhgagne@stah.ca
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec)
J0T 2B0

Avis est donnée que conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*, que le conseil municipal tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions, dans le délai fixé, est égal ou supérieur à 100.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 22^e jour de mai 2024



Marie-Hélène Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 22 mai 2024, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église, sur le site web de la Municipalité et dans le journal local.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour de mai 2024.

